



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
28.05.2013

L'an deux mille treize et le trois juin à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

N° 13/43

Présents : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, DE GUALY, Mmes DESFARGES-CARRERE, BORIES, Mrs KOWALCZYK, BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BUONGIORNO, GALINIÉ, Melle PORTAL, Mmes ESPIÉ, THUEL, Mr LE ROCH.

Absents : Mlle CARLES, Mr RASKOPF, Mme BONNÉ (excusée), Mrs BALOUP, DELBES, Mme RAHOU.

Secrétaire : Mr LE ROCH.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur Delpoux

**TRAVAUX DE
RENOVATION DES
PARQUETS DE 4
SALLES DE CLASSE A
L'ECOLE
ELEMENTAIRE
MARIE CURIE**

La commune envisage de rénover l'ensemble des parquets bois de l'école élémentaire Marie Curie.

Le projet a pour objet de remettre en valeur ces parquets brut ancien dans les salles de classe, d'améliorer le confort des élèves et de faciliter le travail du personnel d'entretien.

Ces travaux sont estimés à 6 660 € H.T. pour cette première tranche comprenant la moitié des classes concernées, soit 4 classes, pour une durée de 2 semaines pendant les vacances scolaires estivales.

Adopté à l'unanimité

La commune sollicite une subvention égale à 50 % du montant hors taxes des travaux, soit 3 330 € au titre des bâtiments scolaires relatifs à l'enseignement public du 1^{er} degré. Le solde sera autofinancé par la commune.

Entendu le présente exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE la réalisation des travaux de rénovation des parquets de 4 salles de classes à l'école élémentaire Marie Curie dont le coût estimatif est de 6 660 € H.T.

SOLLICITE une subvention égale à 50 % du montant H.T. des travaux, soit 3 330 €, le solde étant autofinancé par la commune.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 2 octobre 2013
Jacques LASSERRE
Maire